

Marseille, le 04 janvier 2022

**Compte rendu de la réunion du Conseil du
Département Informatique et Interactions n°70
qui s'est tenue le vendredi 18 novembre 2022 à 14h00
en salle de conférences 3-052.**

Réunion présidée par Djamel HABET, Directeur du Département.

Etaient présents : Cécile CAPPONI – PR, Nadia CREIGNOU – PR, Isabel DEMONGODIN – PR, Djamel HABET – PR, Jean-Luc MARI – PR, Rachid OUTBIB – PR, Marc ALLAIN – MCF, Séverine FRATANI – MCF, Line JAKUBIEC-JAMET – MCF, Benjamin MONMEGE – MCF, Noël NOVELLI – MCF, Cyril TERRIOUX – MCF, Raquel URENA-PEREZ – MCF, Julie PARREAUX - CD-CME, Gisèle FIOL – IATSS, Loïc NEYRAT – Usager, Yannis FORMERY – Usager,

Étaient excusés : Frédéric BÉCHET- PR, Alexis NASR– PR (procuration N. Creignou), Léonor BECERRA-BONACHE – MCF (procuration R. Urena-Perez), Anais MUNZERO – Usager (procuration L. Neyrat), Kevin PIERRARD – Usager, Emmanuel GODARD - Directeur Institut Archimède, invité permanent, Laurence MOURET – PR - Doyenne de l'UFR Sciences- invité permanent, Mouloud ADEL Directeur Adjoint à la formation de l'Institut Marseille Imaging- invité permanent.

Invités : Leonardo BRENNER - MCF

Secrétaire de séance : Gisèle FIOL – BIATTS, responsable administrative du département.

Ordre du Jour :

- 1/ Approbation du PV n° 69
- 2/ Informations du directeur
- 3/ Nouvelle offre de formation : structure haute (vote)
- 4/ Questions diverses

1/ Approbation du PV n° 69

Le PV n° 69 est approuvé à l'unanimité après corrections.

2/ Informations du directeur

- Campagne emploi 2022-2023 :

Les profils recherche et enseignement des postes EC ont été remontés et validés par le conseil de la faculté des sciences. Ils sont en attente de validation de la gouvernance.

Pour assurer la soutenabilité financière de l'ensemble de la campagne d'emploi EC à l'échelle de faculté des sciences, un poste ATER sera gelé lors de la prochaine campagne de recrutement des ATER (2023 - 2024). L'identification du poste ATER gelé fera l'objet de discussions futures à la faculté.

- Opération pyramidage MCF ver PR :

Pour rappel, 2 postes sont ouverts en 27^{ème} section et 1 poste en 61^{ème} section. Les auditions se tiendront avant le 12 décembre 2022 (20mn de présentation + 20mn de questions).

Les résultats seront connus à la fin du mois de décembre avec une prise de fonction rétroactive à septembre 2021.

- Recrutement secrétaire pédagogique mutualisé pour les formations en alternance.

Une réunion est prévue dans le courant du mois de décembre. Seront notamment présents, la Doyenne de la faculté des sciences, des représentants du CFA et les responsables de formations ouvertes à l'alternance. Parmi les points de discussion figureraient la politique de gestion des crédits financiers, leur utilisation dans les projets pédagogiques et la mise en place d'un secrétariat pédagogique dédié aux formations en alternance, particulièrement sous contrats d'apprentissage.

Djamal Habet souligne qu'en plus d'un secrétariat pédagogique, il serait nécessaire de considérer aussi un appui portant sur les volets administratifs et financiers des formations en apprentissage. Dépendamment des décisions qui seront prises par la direction de la faculté, la direction du DII mettra en projet le recrutement d'un personnel pour accompagner la direction du département dans les tâches de plus en plus lourdes sur ces deux volets.

- RIPEC, composante C3

399 candidatures à AMU – 207 primes attribuées aux EC et réparties comme suit :

- ✓ Volet recherche : 108
- ✓ Volet pédagogique : 86
- ✓ Dossier équilibré : 13

3/ Nouvelle offre de formation : structure haute (vote)

Les propositions des structures hautes des formations portées par le DII sont annexes.

- **Master EEEA :**

La proposition porte sur les 4 parcours suivants :

REBI³ : Réseaux Électrique Bâtiments Industrie Intelligents

GSA : Génie des Systèmes Automatisés

S3AD : Surveillance et Sûreté des Systèmes par Analyse de Données

ACS : Analyse et Contrôle des Systèmes

En comparaison avec la structure actuelle, le parcours ACS, qui a pour vocation d'offrir une formation à et par la recherche, vient remplacer ou faire évoluer le parcours existant S-EEA avec une volonté d'une ouverture

plus large à l'international et un renforcement du lien entre formation et recherche. Certains enseignements seront assurés en anglais. Les deux nouveaux parcours GSA et S3AD sont une émanation du parcours existant « Automatique ». Cette évolution est motivée par le développement et la diversité des métiers et les besoins du monde socio-économique dans le domaine de l'électronique, l'électrotechnique et l'automatique. Aussi, le parcours GSA vise l'ingénierie des systèmes et des procédés. Le parcours S3AD porte sur les méthodes et outils nécessaires pour l'analyse le diagnostic et le pronostic des pannes et dégradations dans le cadre de la sureté de fonctionnement de systèmes complexes. Enfin, ces deux nouveaux parcours seraient ouverts à l'alternance.

Cette nouvelle structure exige une vigilance particulière sur le maintien d'un coût similaire à l'actuel. Dans cette perspective, des mutualisations entre parcours sont envisagées ainsi que la participation d'intervenants hors faculté des sciences, particulièrement par des membres du LIS qui émargent à d'autres composantes d'AMU. Le flux d'étudiants doit-être aussi pris en compte pour assurer la pérennité de l'ensemble des parcours. Des données chiffrées sur les effectifs attendus sont communiquées dans le document de présentation en annexe.

- **Master INFORMATIQUE**

La structuration en parcours de cette formation reste pratiquement inchangée. La seule nouveauté est la réflexion sur la pertinence d'ouvrir un parcours pour « La préparation à l'agrégation en informatique ». Les discussions sur ce projet de parcours sont toujours en cours. Sa mise en place nécessite un porteur qui doit faire face à des exigences spécifiques à une telle préparation ainsi qu'une maîtrise des coûts de cette mention. Les réflexions actuelles s'orientent principalement vers des mutualisations avec le parcours IMD.

L'autre nouveauté qui est à l'étude est l'ouverture à l'alternance dès le M1 de plusieurs parcours. Enfin et pour accroître l'attractivité à l'international, il est envisagé qu'au moins une UE soit dispensée en anglais.

- **Master TSI**

Ce master sera reconduit à l'identique avec la volonté d'une ouverture à l'alternance en M2 de certains parcours.

- **Licence INFORMATIQUE**

La structure haute de cette licence reste inchangée. L'évolution concerne les sites de formation notamment par la demande d'ouverture de la L2 du parcours Informatique sur le site de Saint-Charles et le déplacement du parcours « Métiers du développement informatique (MDI) » de Luminy à Saint-Charles. Ces ouvertures seront accompagnées de mutualisations significatives entres les parcours qui seront localisés sur ce campus. Elles permettront aussi de désengorger le site de Luminy et d'offrir plus de possibilités aux étudiants qui réussissent le portail Descartes à Saint-Charles d'intégrer les parcours Informatique ou MDI.

- **Licence Pro MEP**

Reconduite à l'identique en redessinant les contenus de certains enseignements.

Djamal Habet soumet au vote les structures hautes des mentions présentés ci-dessus.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité.

- **Parcours CCI**

N'est pas concerné par la structure haute car c'est un parcours au sein des mentions (de master) scientifiques portées par l'UFR, sauf pour la mention Informatique.

- **Licence SPI**

Le master TSI, porté par le DII, et le master Réseaux et Télécommunications (RT), porté par le département de physique, sont confrontés à un vivier de candidats (et d'étudiants) insuffisant en provenance des formations d'AMU. Par ailleurs, il a été constaté que les étudiants accédant au M1 TSI ne possèdent pas, ou pas suffisamment, certaines compétences attendues en informatique et en mathématique. Des enseignements de mise à niveau existent mais cela ne répond que partiellement à ce constat.

Aussi, des discussions ont eu lieu en présence des directeurs des départements informatique et interactions et physique, les responsables du Master TSI, du Master RT et de la licence Science pour l'Ingénieur (SPI) dans l'objectif de réfléchir sur la création d'un nouveau parcours dans la licence SPI, en 3^{ème} année, qui préparera les étudiants à accéder à ces deux masters.

La proposition discutée en conseil porte sur un parcours « Signaux Images Réseaux et Telecom (SITER) » composé d'un tronc commun de 40 crédits et 2 groupes d'UE optionnelles de 20 crédits chacun : l'un est dédié au Master TSI et l'autre au Master RT. De plus, il est nécessaire que ces 2 groupes soient simultanément ouverts pour répondre aux attentes des 2 masters. Par ailleurs, une volonté forte est exprimée pour que les étudiants qui s'orienteront vers le master RT soient en alternance dès la L3.

La proposition d'ouvrir un nouveau parcours dans licence SPI pourrait effectivement apporter une réponse aux difficultés citées plus haut. Cependant, sa structure soulève des inconvénients ou des difficultés parmi lesquelles :

- Un manque d'homogénéité des enseignements proposés, accentué pour les 2 groupes d'UE optionnelles, qui reflète la nécessité d'un travail supplémentaire pour mieux identifier les compétences communes et nécessaires aux deux mentions de master.
- L'ouverture à l'alternance uniquement pour les étudiants qui se destinent au master RT crée un déséquilibre pour la visibilité et l'attractivité du parcours.
- Un coût conséquent provoqué notamment par les 40 crédits d'UE optionnelles.
- La difficulté à garantir un flux d'étudiants suffisant pour alimenter les UE optionnelles

Djamal Habet soumet au vote la proposition du parcours SITER tel qu'il est présenté :

- CONTRE : 15
- ABSTENSION : 5
- POUR : 0

En résumé, le contenu de ce parcours n'a pas convaincu les membres du conseil. Le directeur de département invitera les collègues à continuer le travail sur ce contenu ou à proposer d'autres solutions, notamment sur la base des parcours déjà existants dans la licence SPI

4/ Questions diverses

Benjamin Monmege demande quand seront transmis le cadrage des formations de la faculté des sciences ?
Djamal Habet répond qu'ils sont visibles dans l'intranet.

Marc Allain indique que 2/3 des créations d'emploi sont dues à l'alternance, les aides de l'état pour les entreprises vont probablement s'arrêter en fin d'année. Si tel est le cas, le nombre d'étudiants alternants va de ce fait diminuer, tout comme les budgets récoltés et à disposition de ces formations.

Djamal Habet précise qu'aucune formation du DII n'est entièrement en alternance. L'impact serait donc modéré s'il y a une baisse d'étudiants alternants, tout en indiquant que plusieurs projets conséquents, de rénovation et de création d'espaces pédagogiques, sont en cours et qui ne devraient pas être impactés.

La séance est levée à 17h10